



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 13 avril 2023

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

30 mars 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

Présidence de séance

Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance

Jacques EDERN

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Bernadette AUFFRET, Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLÉC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Jacques EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALÉN-HAMON, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Robert BODIGUEL

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER, Stéphane CLOAREC

POUVOIR :

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 13 avril 2023

OBJET	ADOPTION DU MONTANT DE PARTICIPATION PAR HABITANT POUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - EXERCICE 2023
ACTE	CS-2023-02-N15
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

Jean-Paul VERMOT, Président, informe les membres du comité syndical qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de fixer le montant de la participation par habitant pour les Communautés de Communes et la Communauté d'agglomération, comme suit :

La cotisation des EPCI s'élèvera à 636 000.01 euros (sur la base d'une population à 129 463 habitants) :

- Morlaix Communauté, 64 603 habitants soit **324 120.05 euros**
- Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, 33 097 habitants soit **154 219.54 euros**
- Haut-Léon Communauté, 31 760 habitants soit **156 348.85 euros**
- Lannion Trégor Communauté, 2 223 habitants soit **1 311.57 euros**

Fonctionnement Général EPCI (moyenne 4.43€ par habitant –129 463 hab.)	574 271.85 €
<i>Morlaix Communauté (64 524 hab.)</i>	286 215.50€
<i>CC Pays de Landivisiau (33 303 hab.)</i>	147 725.41€
<i>Haut Léon Communauté (31 636 hab.)</i>	140 330.94€

(Populations légales 2020 à prendre en compte au 1er janvier 2023)

Participation SAGE	61 728.16 €
<i>Morlaix Communauté (64 245 hab.)</i>	37 904.55€
<i>CC Pays de Landivisiau (11 007 hab.)</i>	6 494.13€
<i>Haut Léon Communauté (27 149 hab.)</i>	16 017.91€
<i>Lannion Trégor Communauté (2 223 hab.)</i>	1 311.57€

DELIBERATION

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le montant de la cotisation par EPCI pour l'année 2023
- **AUTORISE** le Président à solliciter les participations des Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération comme suit :

- Morlaix Communauté : **324 120.05 euros**
 - Communauté de communes du Pays de Landivisiau : **154 219.54 euros**
 - Haut-Léon Communauté : **156 348.85 euros**
 - Lannion Trégor Communauté : **1 311.57 euros**
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Votants	10
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 13 avril 2023

Le Président,
Jean-Paul VERMOT

